**No 8411**

CHAMBRE DES DEPUTES

**Projet de loi portant modification de la loi du 2 août 2023 concernant le soutien au développement durable des zones rurales**

\* \* \*

**Résumé**

Le projet de loi vise à modifier le cadre législatif défini par la loi du 2 août 2023 concernant le soutien au développement durable des zones rurales, avec pour principal objectif d’élargir l’accès aux aides agricoles. Ces modifications s’appuient sur les accords conclus avec les acteurs clés des secteurs agricole, viticole et horticole lors de la consultation « *Landwirtschaftsdësch* » de mars 2024 et visent également à corriger certaines imprécisions légales pour renforcer la clarté et la cohérence des dispositions actuelles.

Parmi les principales mesures proposées, la loi élargit l’éligibilité aux aides agricoles aux agriculteurs qui atteignent la limite d’âge de soixante-douze ans ou qui deviennent bénéficiaires de pensions de vieillesse au cours de l’année de survenance de l’une ou l’autre de ces conditions. Il s’agit d’une mesure essentielle pour prévenir l'abandon de parcelles, notamment dans le secteur viticole.

Une deuxième modification importante de la loi en projet réside dans l’introduction des simplifications des calculs des soldes d’azote et des valeurs applicables à la détention de cheptel bovin, afin d’améliorer l’accessibilité et la gestion administrative de ces aides.

\* \* \*